

Avis n° 2021/07-08
relatif à l'accréditation de
l'École nationale d'ingénieurs de Brest
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

École

| | |
|-------------------|--|
| Nom : | École nationale d'ingénieurs de Brest |
| Sigle : | ENI Brest |
| Nom d'usage : | ENIB |
| Type : | Établissement d'enseignement supérieur public (EPA L. 741-1) |
| Académie : | Rennes |
| Site de l'école : | Rennes |

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2014/04-08

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
 - Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs de Brest ;
- Vu le rapport établi par Alain MORETTO (membre de la CTI, rapporteur principal), Fernando LEAL-CALDERON (membre de la CTI et co-rapporteur), Yvan PIGEONNAT (expert auprès de la CTI) et Romeo IONESCU (expert international de la CTI), et présenté en assemblée plénière de la CTI le 7 juillet 2021;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

| Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant | Voie de formation | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Durée d'accréditation |
|---|---|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2021 | 2023-2024 | Restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest | Formation continue | 2021 | 2023-2024 | Restreinte |

La Commission valide le dispositif de cycle préparatoire mis en place dans l'école.
La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à la transmission d'un plan d'action portant sur la mise en oeuvre des recommandations concernant la mise en conformité de la maquette pédagogique avec le référentiel R&O et le processus de Bologne ainsi que la mise en place d'une approche compétences. Ce document est à transmettre au plus tard le **7 décembre 2021**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Mettre en conformité la maquette pédagogique avec le référentiel R&O et le processus de Bologne notamment en révisant la semestrialisation du cursus de façon à le simplifier ;
- Mettre en place une approche par compétences ;
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant;
- Mettre en place une démarche qualité opérationnelle ;
- Déployer des formations pour les enseignants et enseignants chercheurs sur la pédagogie et déployer une dynamique autour de la pédagogie ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant

| Intitulé du diplôme | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire |
|--|---------------------------------------|---|
| Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest | 2021 | 2023-2024 |

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 septembre 2021.



La présidente
Elisabeth CRÉPON

**Complément d'avis n° 2021/07-08
relatif à l'accréditation de
l'École nationale d'ingénieurs de Brest
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n° 2021/07-08 concernant l'École nationale d'ingénieurs de Brest, portant sur la transmission d'un plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations concernant la mise en conformité de la maquette pédagogique avec le référentiel R&O et le processus de Bologne, ainsi que la mise en place d'une approche compétences.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale d'ingénieurs de Brest,
- Vu la note de synthèse établie par Alain MORETTO, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du plan d'action transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON